

MOTION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Avis sur la LGV et le recalibrage de la voie ferrée actuelle

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 46

Nombre de Conseillers présents : 33

Nombre de Conseillers présents et représentés : 42

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 22/09/2011

Date d'affichage de la convocation au siège : 22/09/2011

La séance est ouverte

Le 27 septembre de l'année deux mille onze à 18 h 30
en la salle des fêtes d'Ayguemorte les Graves

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent*</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent*</i>	<i>Excusé, procuration à</i>
TAMARELLE Christian (Président)	P		GAZEAU Francis (Vice-Président)		P. BALAYE
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	P		LIEBAUT JANY Céline (Vice-Président)	A	
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	P		LEMIRE Jean André (Vice-Président)	P	
DARRIET Bernard (Vice-Président)	P		MAYEUX Yves (Vice-Président)	P	
DUFRANC Michel (Vice-Président)		M. NARDI	SECCO Danielle (Vice-Président)	P	
FATH Bernard (Vice-Président)	P		SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	P	
Philippe DANNE	P		THERON Pierre Jean (Vice-Président)		G. LAPORTE
Martine TALABOT	P		Philippe NARDI	P	
Tahar ZERKANE	P		Benoist AULANIER		MME PELLET
Michel BAQUER	P		Nadine CHENNA	P	
Lionel PEZAT	P		Dominique GOURGUES	P	
Anne Marie CAUSSE	P		Jean Paul MERCADIE	A	
Muriel RICHARD	P		Lionel PEYROUT	P	
Philippe BALAYE	P		Pierre VIDAL	A	
Michèle BOURROUSSE		C. SAUNIER	Pascal BARROUILHET	P	
Catherine SAUNIER	P		Laure BENCTEUX	P	
Daniel AUZIER	P		Bernard CHEVALIER		M. CAMBOURIEU
Pili DUCOURNEAU	A		Gérard GOUVERNEUR	P	
Christine PERRIN	P		Bernadette PELISSIER		G. GOUVERNEUR
Françoise BETES	P		Jean Michel GACHET	P	
Bertrand MEALLET		M. FAURE	Marylène MAY	P	
Sylvie DUFRANC	P		Jean Louis PAUQUET		M. SOUQUIERE
Alexandre LAFFARGUE	P		Michèle SOUQUIERE	P	

- Sur proposition de Monsieur le Président, Madame SECCO est élue secrétaire de séance

MOTION

AVIS SUR LA LGV ET LE RECALIBRAGE DE LA VOIE FERREE ACTUELLE

Vu le courrier du Préfet de Région reçu le 29 juillet 2011 à la CCM informant que le Comité de pilotage du 23 juin a retenu un tracé du GPSO, qu'il se réunira à nouveau avant fin 2011 avant approbation ministérielle, et sollicitant l'avis de la CCM sur le tracé avant fin octobre 2011

Cette délibération, portant sur le projet de tracé de la LGV mais aussi sur le recalibrage de la voie ferrée actuelle Bordeaux-Sète, ne se substitue pas à celles des communes impactées sur la CCM (Cadaujac, Saint-Médard d'Eyrans, Beautiran, Ayguemorte-les-Graves, Castres-Gironde et Saint-Selve) mais vient en complément, insistant sur les enjeux d'intérêt communautaire.

Cette délibération prend acte de l'état d'avancement du projet. Il est toutefois rappelé l'hostilité de principe à ce projet dispendieux qui provoquera une nouvelle saignée dans notre territoire, déjà fortement marqué par l'A62 et la Voie ferrée existante.

Rappel de la procédure et du calendrier

23 juin 2011 : Le Comité de pilotage retient un tracé
Automne 2011 : Approfondissement et optimisation du tracé en vue d'un Avant-projet Sommaire
2013 : Enquête publique
2014 : Déclaration d'Utilité Publique
2015 : Avant-projet Définitif
2016 : Acquisitions foncières

Avis sur le tracé

Enjeux humains

Environ une quinzaine d'habitations devraient être rasées pour permettre le passage de la LGV. Au-delà du traumatisme que cela peut engendrer dans les foyers concernés, ces expropriations vont à l'encontre du PLH adopté par la CCM en 2010 qui préconise au contraire la création de 7.000 logements supplémentaires sur le territoire d'ici 2030.

Par ailleurs, sans être expropriés totalement, bon nombre de propriétaires vont voir une partie de leur bien amputés. Nous réclamons un « droit à partir » dans un rayon de 50 mètres autour du tracé : si une partie seulement d'une parcelle est impactée, nous exigeons que la totalité de la propriété soit acquise par RFF.

A ces impacts s'ajoute la dépréciation de la valeur des terrains et habitations impactés par les nuisances.

Secteurs les plus concernés : Bourgs de Cadaujac et Saint-Médard d'Eyrans, entrée de bourg et hameau de Thion à Ayguemorte (dont nous demandons le relogement) et quartier de Roqueton à Castres-Gironde.

Pour tenter d'amoindrir les nuisances sonores, nous exigeons des protections phoniques, que ce soit dans les secteurs déjà urbanisés mais aussi les secteurs à urbaniser figurant aux PLU des communes.

Enfin, si la LGV apportera son lot de nuisances, sa construction en apportera d'autres encore, difficilement appréciables en l'état de la procédure (circulation d'engins, fermetures de routes, nuisances sonores, ...).

Enjeux liés à l'environnement, au paysage et au cadre de vie

- **Ressources en eau : impact hydrologique**

Le tracé retenu impacte le périmètre de protection des sources de Bellefond et le tracé de l'aqueduc de Budos, ce qui vient faire porter un risque grave sur la sécurité d'approvisionnement en eau potable d'une partie (sur le Syndicat de l'ARPOCABE) de la CCM (en plus d'une partie de la CUB).

- **Risque inondation**

Le tracé retenu empiète partiellement sur la zone rouge du PPRI, ce qui en soi pose question. Mais ce qui paraît le plus surprenant est l'incidence de la construction de la LGV sur le risque inondation : les constructions en remblai viendront constituer de nouvelles barrières naturelles (comme c'est le cas actuellement avec la voie ferrée existante) qui viendront accroître le risque inondation alentour.

Nous demandons donc l'absence de remblaiement en zones inondables et humides (Loi sur l'eau). Nous demandons des études détaillées (modélisations) de dimensionnement des ouvrages de franchissement pour assurer la transparence hydraulique du projet en cas de crue et de non aggravation de la situation existante, que ce soit pour la Garonne mais aussi en remontant les incidences dans les vallées du Saucats et du Gât Mort.

- **Bassins versants**

La Communauté de Communes de Montesquieu, a en charge la gestion des bassins versants, c'est-à-dire la gestion intégrée des ressources en eaux superficielles présentes sur son territoire (bassins versant du Gât-Mort, du Saucats et de l'Eau Blanche). De ce fait, la CCM affiche sa volonté de se doter d'une politique cohérente en matière de maîtrise des risques, en particulier inondations, de travaux d'entretien et d'aménagements des cours d'eau et des ouvrages hydrauliques, de mise en valeur de ce patrimoine. La CCM a ainsi engagé un programme d'intervention sur le réseau hydrographique visant à restaurer et entretenir les cours d'eau drainant son territoire. Afin d'optimiser ses interventions, et de répondre aux obligations régaliennes inféodées aux cours d'eau traversant le territoire du canton de la Brède, la CCM a mis en place une DIG (Déclaration d'Intérêt Général) par bassin versant.

L'arrivée de la LGV impactera considérablement le fonctionnement hydraulique du secteur que la CCM s'engage à entretenir avec des techniques douces via notamment du débardage à cheval, compte tenu de la qualité écologique du secteur (sites NATURA 2000). La nature des aménagements aura un impact fort, même avec la mise en place d'ouvrage aériens. Toutefois la période des travaux aura assurément des conséquences extrêmement préjudiciables, probablement irréversibles, à la qualité des sites d'un point de vue hydraulique (zone tampon) et écologique.

- **Bocage humide des Bords de Garonne**

La CCM a élaboré un plan d'action pour la préservation et la valorisation des zones humides des bords de Garonne. Celui-ci prévoit un programme d'actions dans les domaines de la biodiversité, de l'agriculture, de l'hydraulique, du tourisme et de l'éducation à l'environnement.

L'arrivée de la LGV impactera considérablement l'écosystème du secteur. Des milieux naturels seront détruits directement. Les corridors écologiques déjà fragilisés par les infrastructures existantes risquent d'être encore davantage dégradés, réduisant les possibilités de déplacement de la faune sauvage.

L'impact paysager sera également important. La zone du bocage, déjà isolée géographiquement, serait pénalisée par une nouvelle infrastructure la coupant de l'amont du territoire.

- **Natura 2000**

Les deux secteurs évoqués ci-dessus font partie du réseau Natura 2000 (site « Bocage humide de Cadaujac et Saint-Médard-d'Eyrans » FR7200688 et site « Réseau hydrographique du Gat Mort et du Saucats » FR7200797). Leurs DOCOB sont arrêtés et la CCM en assure l'animation. L'arrivée de la LGV qui impacte les 2 sites nous paraît fondamentalement contradictoire avec l'objectif de préservation des habitats naturels posé par Natura 2000.

En matière d'impacts environnementaux, le principe est : 1- l'évitement, 2- l'atténuation, 3- la compensation. RFF n'a pas étudié de mesure d'évitement écologique concernant l'ouvrage (pharaonique) de débranchement pour la vallée du Saucats qui se situe dans un des cinq foyers de biodiversité du Docob « réseau hydrographique du Gat Mort et du Saucats » : aucun remblai n'y est admissible. Ensuite, la vallée du Gat Mort est concernée (habitat prioritaire du site Natura 2000). Des mesures d'atténuation consisteraient en passages en viaduc d'une ouverture maximale sur l'ensemble des zones humides, inondables ou à forte valeur écologique. En dernier ressort et en guise de mesures de compensation, nous demandons des acquisitions de sites et habitats à valeur écologique comparable et rétrocession à un organisme gestionnaire de parcelles classées en Natura 2000. Il convient de poser le principe d'une compensation locale des dégâts causés localement. Sont notamment visés : secteur du Moulin Noir (vallée de l'Eau Blanche), de La Péguillière, du Cordon d'Or, de La Plaine du Moka (vallée du Saucats), et de la vallée du Gat Mort.

- Chemins de randonnée

La CCM a élaboré pour son secteur un Plan d'Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR), acté par délibérations concordantes de toutes les communes au premier semestre 2009. La CCM demande à RFF le rétablissement total des chemins prévus dans ce PDIPR.

- Forêt et protection contre les incendies

Autre enjeu important de notre identité paysagère : le couvert forestier va subir une importante saignée. Nous demandons de limiter au maximum la saignée forestière et de rétablir toutes les pistes DFCI.

Par ailleurs, à ce stade, nous n'avons aucune information sur l'alimentation électrique (production et acheminement) de la LGV, alors qu'elle est susceptible de créer des contraintes supplémentaires.

Enjeux économiques

- Accès à la Zone d'activités Robert ALGAYON

Nous demandons le maintien de l'accès existant

- Viticulture

Les enjeux agricoles et viticoles sont très forts et se doublent d'enjeux patrimoniaux, humains et environnementaux. A tous ces égards, nous déplorons vivement la saignée que causera la LGV dans les terres d'une dizaine de propriété du Pessac-Léognan et particulièrement des Graves.

Enjeux liés aux déplacements

- Enjeux routiers

Les Schémas de déplacements devront être revus dans les communes concernées, avec des impacts forts sur les habitudes de déplacements. Concernant la CCM, il faudra prévoir des impacts sur les circuits de ramassage des transports scolaires. Les schémas présentés lors de la

réunion du 26 septembre nous paraissent grossiers : nous demandons une étude plus fine pour refaire les Schémas de circulation (voiries, ouvrages d'art et fonctionnalités souterraines associées) dans les centres bourgs impactés. Nous demandons l'intégration de franchissements doux dans toute traversée de voie.

Depuis deux ans est mise en suspens la réalisation du carrefour du Petit Breton (Vairie communautaire entre la ZA Algayon et le carrefour). Cette situation risque de perdurer encore plusieurs années, dans l'attente de l'APD du projet.

Eu égard aux enjeux tant écologiques qu'hydrauliques, la CCM s'interroge sur l'opportunité d'une nouvelle route à la même altimétrie entre le Moulin Noir (Cadaujac) et les infrastructures sportives de Villenave d'Ornon qui sera, comme l'actuelle, inondée les ¾ de l'année et de fait très peu utilisée.

- Enjeux cyclables

La CCM demande la prise en compte de son Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables (SDIC). Nous demandons par ailleurs que soit intégrée dans le réaménagement de la voie la réalisation d'une piste cyclable sur la RD 108 entre Cadaujac et Saint-Médard d'Eyrans puis sur la RD 214 entre Ayguemorte et Saint-Médard d'Eyrans de manière à permettre aux Collégiens d'Ayguemorte et Saint-Médard de se rendre en vélo à Cadaujac.

- Enjeux ferroviaires

La rénovation de l'actuelle voie ferrée Bordeaux-Sète entraînera la construction de 2 nouvelles gares à Cadaujac et à Saint-Médard d'Eyrans. Ces gares devront être conçues comme des gares multimodales à haut niveau de services et devront permettre le cadencement des TER attendu depuis longtemps. Nous demandons la création/rénovation de passerelles de franchissements des voies (piétons, cyclistes, y compris PMR).

Enfin, nous demandons au plus vite la réalisation de « Cahiers des engagements communaux », qui fixeraient les engagements qui seront repris dans le cahier des charges du concessionnaire. Au-delà de ces cahiers et du périmètre de DUP, la CCM réclame un protocole d'accord sur les différents points identifiés au niveau intercommunal. La CCM rappelle enfin la volonté toujours majoritairement exprimée localement et relayée régionalement de ne pas faire subir à ce territoire une saignée supplémentaire à celle de la voie ferrée existante ou à celle de l'A62.

Motion adoptée à l'unanimité par le Conseil de Communauté de Montesquieu le 27 septembre 2011.

Pour copie conforme,

Fait à Martillac, le 27 septembre 2011
Le Président
Christian TAMARELLE